

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Date de la convocation : 24/01/2025

Date d'affichage : 24/01/2025

L' an 2025 et le 30 Janvier à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DOUARD Dominique, Maire.

Présents : Mme DOUARD Dominique, Maire, Mmes : ARANCIO Lydia, COULON Chantal, NOBLET Cécile, SATIN Séverine, MM : CHEVAUCHET Michel, CLERC Michel, PANNETIER Stéphane

Absent(s) : Mme MARGUIN Nadège, M. MORAND Christophe

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : BOUVARD Kevin à Mme DOUARD Dominique, JOUBERT-LAURENCIN Anthony à Mme ARANCIO Lydia, MOREL Ludovic à M. CHEVAUCHET Michel

Mme ARANCIO Lydia est nommée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance, donne lecture de la délibération de la séance du 19 décembre 2025 et la soumet à l'approbation du Conseil Municipal. La délibération transcrite dans le registre communal est adoptée à l'unanimité des membres présents.

1- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR LA FACTURATION, LE RECOUVREMENT ET LE REVERSEMENT DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AVEC LA SAUR.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 21 septembre 2012 dans laquelle il était précisé que le 8 mars 1998, la commune avait décidé de passer une convention de facturation de la redevance d'assainissement collectif avec la société SAUR.

Madame le Maire précise également que cette convention, qui a fait l'objet d'un renouvellement par délibération du 24 septembre 2004 puis du 21 septembre 2012, arrive à échéance au 30 septembre 2024. Elle présente au Conseil municipal la proposition de convention pour la facturation, le recouvrement et le reversement établi par la SAUR, titulaire du contrat d'affermage du SIE de Saône Veyle Reyssouze.

Elle invite le Conseil municipal à renouveler la convention avec la société SAUR pour la durée restante du contrat conclu par SAUR et le SIE de SAÔNE VEYLE REYSSOUZE, soit le 30 septembre 2036.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

ACCEPTE les termes de la convention proposée.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention avec la SAUR.

réf : 2025_01_01

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

2- CONVENTION FOURRIERE.

Madame le Maire précise qu'à compter du 1er janvier 2025, la communauté de communes continuera de mettre à disposition des mairies, sous condition, le chenil situé à la déchetterie de Feillens pour l'accueil temporaire de chiens errants mais ne signera plus de convention avec une fourrière. Cette action qui est une compétence supplémentaire non soumise à intérêt communautaire relève des pouvoirs de police des maires et chaque mairie pourra, si elle le souhaite, conventionner avec un organisme habilité pour l'accueil et la garde d'animaux errants.

Elle informe qu'elle a sollicité les services de la SPA de Mâcon.

Elle présente la convention simplifiée n°1 : convention de simple prise en charge des animaux amenés par la commune au refuge de la Grisière, pour une cotisation de 0,85 € par habitant et par an.

Elle invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Accepte les termes de la convention de fourrière simplifiée proposée par la S.P.A. de MACON.

Autorise le Maire à signer ladite convention avec la S.P.A. de MACON ainsi que les conventions des années à venir sous réserve d'un changement d'option.

S'engage à inscrire au budget communal, les crédits nécessaires au paiement de la cotisation.

réf : 2025_01_02

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

3- QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil est informé :

- de l'avancement du dossier village d'avenir par l'ADI01
- que le bulletin municipal édition 2025 est en impression
- de la démission de l'agent d'entretien des locaux
- que les travaux de voirie (élagage, curage) avancent et que le retard sera rattrapé rapidement.
- de la fin des travaux de l'espace cinéraire.
- des éventuels futurs travaux (plateforme déchets verts et mur au cimetière...)
- de la réflexion sur le déplacement des PAV
- de la vente de la maison Desmaris aux Vanniers
- du rendez-vous qui a eu lieu avec l'inspectrice sur l'avenir de l'école
- de la reprise de la compétence assainissement par la communauté de communes
- de la fermeture du pont de Fleurville pendant au moins 10 semaines
- de la mise à disposition de pièges à frelons asiatiques et de la signature d'une convention de partenariat "réfèrent communal" avec le GDS

Le Maire,
Madame Dominique DOUARD

La secrétaire de séance,
Madame Lydia ARANCIO